DAIKIN



DAIKIN AJOUTE UNE NOUVELLE COMPÉTENCE À SON ACTIF EN DEVENANT ORGANISME ÉVALUATEUR POUR LA DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS D'APTITUDE À LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

DAIKIN, acteur majeur sur le marché du chauffage et de la climatisation, vient d'obtenir son agrément pour devenir organisme évaluateur F-Gas. Grâce à des plans de formation agréés, seules quelques entreprises privées dont DAIKIN peuvent désormais délivrer une attestation d'aptitude aux opérateurs amenés à manipuler des fluides frigorigènes.

Contenu de la nouvelle réglementation

Depuis le 1er janvier 2009, une nouvelle réglementation française inhérente à la manipulation des fluides frigorigènes est en vigueur.

Codifiée aux articles R543-75 à R543-123 du Code de l'Environnement, elle met définitivement fin, depuis le 4 juillet 2009, à la procédure d'inscription en préfecture. Cet agrément préfectoral est désormais remplacé par **une attestation de capacité**.

De plus, les contrôles prévus au Code de l'Environnement se mettent en place, et seront menés par la DREAL et la DRIRE. Ainsi, une entreprise qui intervient sur un circuit de climatisation ou de réfrigération sans attestation de capacité est passible d'une amende de 5e classe (soit 1500€ par infraction, et 3000€ en cas de récidive).







FP&A - Service de Presse DAIKIN France / Frédérique Pusey - Audrey Ségura

10, rue Maurice Utrillo - 78360 Montesson - Tél: 01 30 09 67 04 - Fax: 01 39 52 94 65 - E-Mail: audrey@fpa.fr

Le Groupe DAIKIN réaffirme ses engagements vis-à-vis de ses partenaires professionnels

Le fort développement du marché du chauffage et de la climatisation en France, ces dernières années, a conduit à une augmentation du nombre d'établissements proposant l'installation et la maintenance de systèmes de génie climatique dont beaucoup n'ayant pas les compétences nécessaires pour exercer ces activités.

Après la mise en place d'une qualification brasage conforme à la DESP, DAIKIN France vient d'obtenir son attestation en tant qu'organisme évaluateur pour accompagner chaque intervenant dans sa démarche et ce, grâce à des plans de formation adaptés.

En répondant aux exigences et critères définis dans le référentiel règlementaire, seules quelques entreprises privées, dont DAIKIN, peuvent désormais délivrer une attestation d'aptitude aux intervenants amenés à manipuler des fluides frigorigènes.

Un taux de réussite élevé est un objectif clairement affiché

Avec une capacité d'accueil de 6 candidats par session, 250 m² sur 760 m² de locaux spécialement aménagés et 4 formateurs, l'Institut de Formation DAIKIN France, basé en périphérie lyonnaise, propose une session d'évaluation par semaine depuis avril dernier.

Pour atteindre son objectif, DAIKIN propose en amont des sessions de formation, un « bilan de compétence » à chaque candidat. Ce bilan consiste en une évaluation sous la forme d'un QCM et permet d'apprécier préalablement le niveau des candidats afin de leur proposer une durée et un contenu de formation adaptés.

Pour s'assurer du succès de la formation, il est demandé aux stagiaires de répondre objectivement et minutieusement au bilan de compétence.

Ce QCM est disponible sur le site http://212.99.9.101/F-GAS/.

La durée de ces formations peut ainsi s'échelonner de 1 à 3 journées selon le niveau du candidat précédemment défini. Grâce à ces modules de formation, chaque stagiaire a l'opportunité de réactualiser ses connaissances théoriques, d'apprendre ou d'approfondir les bonnes pratiques inhérentes à la manipulation des fluides frigorigènes.

Au programme de cette formation :

- La nouvelle réglementation,
- Rappels sur la thermodynamique élémentaire,
- Rappels sur le rôle et le réglage des composants principaux,
- Rappels sur les "bonnes" manipulations.

Des modules de « rattrapage » sont également proposés avec des formules personnalisées et adaptées pour chaque candidat ou entreprise.

En devenant organisme évaluateur, DAIKIN se donne les moyens nécessaires pour accompagner l'ensemble de ses clients dans leurs démarches d'apprentissage en leur facilitant l'accès à une certification indispensable dans l'exercice de leur métier.

Pour plus de renseignements :

Institut de Formation DAIKIN

Contact: Thierry Daydé

30-36 rue du 35e Régiment d'Aviation ZAC du Chêne – 69673 BRON CEDEX E-mail : serviceformations@daikin.fr